

des probabilités (1837), lorsque le gouvernement de Louis-Philippe l'appela à la pairie (ordonnance du 3 octobre 1837). Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort (1840), et opina avec le gouvernement, sans prendre une part active aux délibérations. Les ouvrages de Poisson, qui comprennent encore : *Mémoire sur le mouvement des projectiles dans l'air, en ayant égard à la rotation de la terre* (1839); *Mémoire sur les déviations de la boussole produites par le fer des vaisseaux*; *De l'invariabilité des moyens mouvements des grands axes planétaires*, sont pleins d'aperçus du plus haut intérêt. Dans ses *Recherches sur la probabilité des jugements*, il démontra une loi, seulement entrevue par ses devanciers, et qu'il énonça ainsi : « Les choses de toutes nations sont soumises à la loi des grands nombres. Elle consiste en ce que, si l'on observe des nombres très considérables d'événements d'une même nature, dépendant de causes constantes et de causes qui varient irrégulièrement, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, c'est-à-dire sans que leur variation soit progressive dans aucun sens déterminé, on trouvera entre ces nombres des rapports à très peu près constants. Pour chaque nature de choses ces rapports auront une valeur spéciale, dont ils s'écarteront de moins en moins à mesure que la série des événements observés augmentera davantage et qu'ils atteindront rigoureusement, s'il était possible de prolonger cette série à l'infini. » Il apporta aussi son contingent à la mécanique céleste, et fut un des fondateurs de la physique mathématique, qu'il amena à une grande perfection, surtout en ce qui concerne l'électricité et le magnétisme.

POISSON DE COUDREVILLE (JACQUES), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, au Corps législatif de l'an VIII à 1804, représentant aux Cent-Jours, né à Saint-Lô (Manche) le 6 février 1746, mort à une date inconnue, « fils de maître Etienne Poisson, sieur de Coudreville, marchand à Saint-Lô, et de demoiselle Jeanne Germaine-Françoise Corbot », exerçait à Saint-Lô la profession d'avocat lorsque la Révolution éclata. Il devint successivement président du tribunal de Saint-Lô et administrateur de la Manche. Le 8 septembre 1791, il fut élu député de ce département à l'Assemblée législative, le 2^e sur 13, par 375 voix (547 votants). Il opina avec la majorité réformatrice. Réélu, le 5 septembre 1792, député du même département à la Convention, le 2^e sur 13, par 437 voix (661 votants), il se prononça, dans le procès du roi, « pour la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix », et se fit d'ailleurs peu remarquer. Passé, le 21 vendémiaire an IV, au Conseil des Anciens, comme député de la Manche, par 277 voix (461 votants), il obtint sa réélection le 24 germinal an VI, devint président de l'Assemblée, adhéra au coup d'Etat de brumaire, et, le 4 nivôse an VIII, fut appelé par le choix du Sénat à siéger dans le nouveau Corps législatif, d'où il sortit en 1804, pour occuper le poste de procureur général près la cour criminelle du département de la Manche. A la réorganisation judiciaire de 1811, il fut promu (12 mai) conseiller à la cour impériale de Caen. Pendant les Cent-Jours, il fut élu (11 mai 1815) membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Saint-Lô, par 59 voix sur 89 votants et 166 inscrits. La seconde Restauration le rendit à la vie privée.

POITEVIN (JEAN-FRANÇOIS-ANICF), député en 1791, né à Bayols (Var) le 17 avril 1752, mort à une date inconnue, notaire à Bayols avant la Révolution, devint (1790) accusateur public près le tribunal du département du Var, qui l'envoya siéger (15 septembre 1791) à l'Assemblée législative, le 8^e et dernier, par 321 voix (470 votants). Il prit la parole pour demander le paiement des électeurs de 1791 et n'eut qu'un rôle parlementaire sans importance. Sa carrière de magistrat se poursuivit sous les régimes suivants, et Poitevin fut nommé, le 29 février 1816, conseiller à la cour royale d'Aix.

POIX (PRINCE DE). — Voy. NOAILLES (DE).

POLANGIE. — Voy. RANCÉ (DE).

POLIGNAC (ARMAND-JULES-FRANÇOIS, DUC DE), pair de France, né à Paris le 7 juin 1715, mort à Saint-Petersbourg (Russie) le 19 septembre 1817, d'une famille d'ancienne noblesse qui tire son nom d'un château féodal bâti au 10^e siècle près du Puy-en-Velay, était le petit-fils de Scipion-Sidonius Apollinaire-Gaspard, vicomte de Polignac, qui fut lieutenant général des armées du roi et gouverneur du Puy, et le petit-neveu du cardinal Melchior de Polignac (1661-1742). Il épousa, en 1767, Yolande-Martine Gabrielle de Polastron, célèbre par l'affection que lui montra Marie-Antoinette et par l'influence qu'elle sut prendre à la cour. Le duc de Polignac, qui appartenait aux armées du roi, était parvenu au grade de colonel, lorsqu'il fut créé duc héréditaire (1780) et nommé (1782) directeur général des postes. Madame de Polignac avait remplacé, depuis peu, la princesse de Rohan-Guéméné comme gouvernante des enfants de France. On imputa alors à la famille Polignac d'avoir largement participé à la dilapidation des revenus de l'Etat : sans compter d'importantes concessions de terres et de péages, elle obtint de la libéralité du roi jusqu'à sept cent mille livres de traitements ou pensions réversibles d'un membre sur l'autre. Aussi le duc et la duchesse de Polignac se hâtèrent-ils de quitter la France devant la haine populaire dès les premiers progrès de la Révolution. Le duc fit la campagne des princes dans l'armée de Condé, puis partit pour la Russie où il reçut de l'impératrice Catherine une terre dans l'Ukraine. La Restauration le nomma pair de France le 4 juin 1814; mais il resta à l'étranger, et mourut trois ans après à Saint-Petersbourg.

POLIGNAC (ARMAND-JULES-MARIE-HÉRACLÈS, DUC DE), député de 1815 à 1816, et pair de France, né à Paris le 15 janvier 1771, mort à Saint-Germain-en-Laye le 1^{er} mars 1817, fils aîné du précédent, suivit la carrière militaire, et épousa une riche Hollandaise de Batavia; la Révolution les ayant ruinés, M. de Polignac se rendit avec les siens en Russie et fut très favorablement accueilli par Catherine qui leur distribua des domaines en Ukraine, domaines que vint encore agrandir la libéralité des empereurs Paul I^{er} et Alexandre. En 1802, la duchesse se rendit à Paris pour recouvrer les débris de sa fortune. M. de Polignac avait rejoint le comte d'Artois à Londres en 1800, et avait été compris dans les restrictions de l'acte d'amnistie relatif aux émigrés. Il débarqua bientôt secrètement en France, accompagné de son frère Jules (Voy. p. bas), et tous deux furent compromis dans la conjuration de Pichegru et

de Cadoudal. Leur procès instruit, Armand de Polignac fut condamné à mort le 9 juin 1804; mais sa femme se jeta aux pieds de Bonaparte qui commua la peine en une détention jusqu'à la paix, suivie de la déportation. Le duc fut enfermé avec son frère d'abord au château de Ham, puis à la prison du Temple, ensuite à Vincennes, où le gouvernement le retint au delà du temps prescrit, comme prisonnier d'Etat. En 1810 seulement il obtint, à l'occasion du mariage de Marie-Louise, d'être transféré, avec son frère, dans une maison de santé, où ils eurent des relations avec le général Malet. Ayant pu s'évader à la faveur de l'invasion des armées alliées (janvier 1814), ils rejoignirent le comte d'Artois à Vesoul et pénétrèrent dans Paris, où ils arborèrent le drapeau blanc, le 31 mars suivant. Armand de Polignac fut nommé maréchal de camp par Louis XVIII; élu, le 22 août 1815, par 90 voix (135 votants, 216 inscrits), député du grand collège de la Haute-Loire, il appartint à la majorité de la Chambre introuvable. Admis, le 22 décembre 1817, à prendre séance à la Chambre des pairs, par droit héréditaire, en remplacement de son père décédé, le duc de Polignac fut choisi par le comte d'Artois pour un de ses aides-de-camp et son premier écuyer. Il conserva les mêmes fonctions auprès de ce prince devenu Charles X, fut fait, en 1825, chevalier des ordres du roi, siégea à la Chambre haute, jusqu'à la révolution de juillet, et refusa de prêter serment à Louis-Philippe.

POLIGNAC (AUGUSTE-JULES-ARMAND-MARIE, PRINCE DE), pair de France et ministre, né à Paris le 14 mai 1780; mort à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) le 30 mars 1847, frère puîné du précédent, partagea jusqu'à l'époque de la Restauration les dangers de son existence accidentée. Après avoir émigré avec sa mère, il entra au service de la Russie, puis vint rejoindre, en 1800, le comte d'Artois en Angleterre. Entraîné avec son frère, par Pichegru, dans le complot de Georges Cadoudal, il fut condamné à deux ans de prison, fut détenu arbitrairement pendant huit années, ne dut la liberté qu'à la chute de l'empire, et, au retour des Bourbons, fut décoré des ordres du roi et nommé maréchal de camp. Chargé alors par Louis XVIII de préparer un rapport sur l'état des esprits, il écrivait au roi, le 11 juillet 1814: « J'ai remarqué que l'esprit public était visiblement détérioré; aux premiers élans d'enthousiasme et de joie n'a pas succédé cette heureuse confiance qui naît ordinairement des sentiments d'amour et d'obéissance. » Il remplit en outre les fonctions de commissaire extraordinaire à Toulouse, et fut nommé ministre plénipotentiaire à la cour de Bavière; mais il ne se rendit pas à ce dernier poste, suivit les Bourbons à Gand pendant les Cent-Jours, et reçut de Louis XVIII, à la seconde Restauration, des pouvoirs illimités pour soumettre à l'autorité royale le Dauphiné et la Provence. Nommé pair de France le 17 août 1815, il hésita à prêter le serment exigé, parce que la formule lui semblait contraire aux intérêts de la religion; mais le roi et le pape levèrent ces scrupules, et M. de Polignac prit séance en 1816. La même année, il épousa une Anglaise, miss Campbell, riche héritière catholique d'Écosse. Dévoté à la politique du comte d'Artois, il siégea jusqu'en 1818, sous la présidence de ce prince, dans un comité d'inspecteurs généraux chargé de surveiller et de

diriger spécialement la garde nationale. Fait prince romain par le Saint-Siège en 1820, il fut appelé (1823) à l'ambassade de Londres, où il se maria (1825) avec la marquise de Choiseul. Lorsque le ministère « constitutionnel » de M. de Martignac eut échoué dans sa tentative de conciliation entre les intérêts du trône et ceux de la Charte, ce fut M. de Polignac que Charles X appela, le 8 août 1829, à prendre le portefeuille des Affaires étrangères, auquel il joignit, le 17 novembre, la présidence du conseil des ministres. La haute impopularité du nouveau ministre faisait de sa nomination un véritable défi à l'opinion libérale. M. de Polignac suivit avec conviction une politique absolument contraire au sentiment public, aux tendances et aux aspirations de la France nouvelle. Cette politique aboutit aux Ordonnances de juillet 1830, contresignées par lui, et à la révolution qui consuma la chute de la branche aînée. Le chef du cabinet montra au milieu de l'insurrection une méconnaissance des événements et un aveuglement étranges; il n'hésita pas à donner les ordres les plus sévères pour réprimer le soulèvement populaire, et, n'ayant pu y réussir, il tenta de se réfugier en Angleterre. Mais il fut arrêté à Granville, conduit au donjon de Vincennes, et traduit devant la cour des pairs, transformée en cour de justice. Pendant sa détention préventive il n'avait cessé d'étonner les commissaires de la Chambre par son attitude calme et presque souriante; tout ce qui se passait lui paraissait une comédie de mauvais goût. « La responsabilité des ministres, disait-il, n'est qu'un corollaire de l'inviolabilité royale. On n'a pas respecté l'inviolabilité de Charles X, donc ses ministres ont cessé d'être responsables. » — « Quand me mettra-t-on en liberté? » répétait-il sans cesse. Le 10 décembre, à huit heures du matin, les ex-ministres furent transférés de la prison de Vincennes à la prison du petit Luxembourg. Les débats s'ouvrirent le 15 décembre. Le prince de Polignac continua de montrer la même sérénité; ses réponses ne furent pas exemptes de dignité; mais les témoignages accusateurs furent accablants pour lui. M. Arago rapporta cette parole de M. de Polignac: « Si la troupe se joint au peuple, eh bien, il faut tirer aussi sur la troupe! » M. Persil prononça le réquisitoire, et M. de Martignac prit ensuite la parole pour défendre M. de Polignac son client; sa plaidoirie fut un chef-d'œuvre de sensibilité éloquent. La peine de mort écartée, l'ancien président du conseil fut condamné, comme ses collègues, à la prison perpétuelle, à la dégradation de tous ses ordres et titres; on y ajouta, pour lui, la mort civile; il fut renfermé dans ce même fort de Ham, où il avait déjà été détenu; il y resta jusqu'à ce que l'ordonnance d'amnistie du 29 novembre 1836 lui rendit la liberté. Il alla depuis lors fixer sa résidence en Angleterre et revint mourir en France (1847).

POLISSARD (PHILIBERT-ALEXANDRE), député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de 1810 à 1815, né à Mâcon (Saône-et-Loire) le 7 octobre 1758, mort à Marcigny (Saône-et-Loire) le 3 juin 1846, « fils de M. Jacques-François Polissard, procureur-ès-cour de Mâcon, et de demoiselle Pierrette Bourdon », fut avocat dans sa ville natale. Élu, le 25 vendémiaire an IV, député de Saône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 227 voix (392 votants), il se montra favorable à la contre-révolution, et, ayant été inscrit sur la liste des émigrés, se vit exclu de l'Assemblée jusqu'à sa radiation, qu'il obtint, à la suite de cette réclamation :

Paris, 26 brumaire an IV de la République française, une et indivisible.

Aux représentants du peuple, membres de la commission pour la vérification des pouvoirs.

« Philibert-Antoine Polissard, quatrième député du dernier tiers, du département de Saône-et-Loire, à la seconde législature.

« Citoyens collègues, le 6 de ce mois, je fis enregistrer mes pouvoirs au bureau des archives.

« L'archiviste me présenta à souscrire un modèle imprimé de déclaration, que je n'avais signé aucun arrêté séditieux; que je n'étais point parent ou allié d'émigrés; que je n'étais inscrit sur aucune liste d'émigrés.

« Je refusai de signer cette déclaration croyant n'en devoir aucune.

« Il ne me fut point délivré de carte de représentant pour entrer dans le lieu des séances du Conseil des Cinq-Cents dont je fais partie, et je me suis abstenu d'y paraître.

« Il est de la saine raison, comme de la saine politique, et de l'essence de la constitution, qu'aucun émigré ne s'introduise dans le Corps législatif, et, par une juste conséquence, que tout individu porté dans la liste des émigrés, ne puisse être admis sans qu'il soit vérifié qu'il a été injustement inscrit.

« Je déclare que je suis porté dans la liste générale des émigrés de la république.

« Mais j'observe que la liste particulière qui a servi de fondement à mon insertion est à la date du 27 pluviôse an II, postérieure dès lors à l'époque du 31 mai 1793;

« Que cette même liste, simplement destinée à indiquer quelques personnes chez qui le séquestre devait être mis, a été, par une addition criminelle, transformée en liste d'émigrés sous le titre de *seconde liste supplétive des émigrés, déportés, condamnés et étrangers du département de Saône-et-Loire*.

« Que, sur la réclamation même du district de Mâcon, qui s'indigna de la surcharge faite à un simple tableau de séquestres, cette prétendue liste d'émigrés a été déclarée l'œuvre d'un faux matériel, et comme telle annulée par arrêté du représentant du peuple Borel, qui renvoya la suivante à l'accusateur public du tribunal criminel du département de Saône-et-Loire, pour la réclamer et la punition de l'auteur de cette falsification;

« Qu'enfin l'auteur découvrit et convaincu a été condamné à vingt ans de fers.

« J'ajoute que j'ai constaté ma résidence selon les formes légales, et que depuis treize mois je suis rayé provisoirement de Saône-et-Loire.

« Mes pièces sont dans les bureaux du ci-devant comité de législation.

« Je déclare en outre, sans reconnaître à cet égard d'autre loi que la vérité, que je suis *beau-frère d'un Français réputé émigré*.

« Je demande que l'examen de ma réclamation en radiation définitive se fasse sans délai, afin que je sois admis dans le corps législatif, auquel j'appartiens en vertu du choix et du vœu du peuple.

Signé : POLISSARD. »

Réintégré au Conseil, il fut l'objet de nouvelles mesures de rigueur après le 13 fructidor. Après avoir subi la peine de la déportation, il devint (an XII) receveur des contributions, et fut désigné, le 10 août 1810, par le Sénat conservateur, pour représenter le département de Saône-et-Loire au Corps législatif. Il y sé-

gea jusqu'en 1815, vota la déchéance de Napoléon, et fut nommé, le 13 avril 1816, juge de paix à Marcigny.

POLLART (PHILIPPE-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Douai (Nord), le 12 mai 1761, mort à une date inconnue, était bénédictin. Lors de la Révolution, il devint maire de Franciade (Auteuil) en 1793, et fut élu, le 27 germinal an VI, député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents. Il proposa de confier l'administration des hypothèques à la régio de l'enregistrement, parla sur les enfants naturels, sur les banqueroutes, sur l'impôt du sel, sur les incendies qui détruisent les monuments de Paris, et quitta l'assemblée en l'an VIII. Nommé administrateur du 10^e arrondissement de Paris, il devint, en l'an IX, membre du conseil d'arrondissement de Franciade (Auteuil), et fut recommandé au gouvernement consulaire par les députés de Paris pour une place de sous-préfet, qu'il n'obtint pas.

POLLUCHE (FRANÇOIS-DANIEL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Orléans (Loiret) le 9 mars 1769, mort à une date inconnue, était « fils de Claude Pollucho de la Tour, syndic receveur d'Orléans, et de dame Marie-Anne Bruère », et petit-fils de Daniel Pollucho (1639-1768), qui acquit une certaine réputation comme antiquaire. Avocat, il remplit, de 1793 à l'an IV, un emploi auprès de l'armée des côtes de Brest, devint surintendant de l'enregistrement en l'an VI, et entra (an IX) dans l'administration comme secrétaire général de la préfecture du Finistère. Sous-préfet par intérim de Chazaulin le 30 frimaire an IX, Pollucho reprit ensuite son poste de secrétaire général, qu'il occupa jusqu'à la fin de l'Empire. Il fut destitué par la Restauration, remplit les fonctions de conseiller de préfecture du Finistère pendant les Cent-Jours, et fut élu, le 17 mai 1815, représentant du grand collège de ce département, par 55 voix sur 85 votants. Il rentra dans la vie privée après la législature.

POMEL (NICOLAS-AUGUSTE), sénateur de 1876 à 1882, né à Issoire (Puy-de-Dôme) le 20 septembre 1821, fit ses études au lycée de Clermont, et commença sa licence des sciences. Pris par la conscription au moment où il se préparait à l'École des mines, il se fit recevoir ingénieur civil après sa libération. Ses sentiments républicains lui valurent la déportation au coup d'Etat du 2 décembre; il devint garde des mines à Oran en 1866, et gagna de 1^{re} classe en 1872. Membre et président du conseil général du département d'Oran, il fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur d'Oran par 43 voix (70 votants), contre 22 à M. Hubert Debrousse. Il se fit inscrire à la gauche et à l'union républicaine, et vota contre la dissolution de la Chambre des députés demandée par le ministère de Broglie (23 juin 1877). Il soutint à la Chambre haute la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et ne fut pas réélu au renouvellement triennal du 3 janvier 1882. Professeur de géologie à l'école supérieure des sciences d'Alger et directeur de cette école en 1883-1888, ancien président de la Société géologique de France, M. Pomel a publié un grand nombre de travaux: *Carte géologique de la province d'Oran*, par ordre du gouvernement (avec Rocard et Paganon); — *Nouveau guide de minéralogie*,

de géologie et de paléontologie (1870); — *Les races indigènes de l'Algérie* (1871); — *Le Sahara* (1872); — *Description et carte géologique des canaux de Mitanah* (1873); — *Nouveaux matériaux pour la flore atlantique* (1875).

POMEROL (DE). — Voy. BATAUF.

POMIÈS (François), député en 1791, né à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) le 22 décembre 1750, mort à Saint-Antonin le 3 avril 1811, était, en 1773, assesseur du procureur de police. Lieutenant au maire, puis maire de Saint-Antonin, il fut élu, en 1791, juge de paix et, le 10 septembre de la même année, député de l'Aveyron à l'Assemblée législative, le 8^e sur 9, à la pluralité des voix. Son rôle parlementaire n'a pas laissé de traces au *Moniteur*. Revenu maire de Saint-Antonin le 21 prairial an VIII, il fut nommé président de ce canton le 25 pluviôse an XII. La Restauration le fit conseiller général du Tarn le 17 avril 1816. Chevalier de la Légion d'honneur.

POMME (André), dit POMME L'AMÉRICAIN, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Arles (Bouches-du-Rhône) le 28 mars 1755, mort à Arles le 23 décembre 1842, adopta le parti de la Révolution; et fut élu, le 21 novembre 1792, membre de la Convention par la Guyane. Il prit séance le 10 avril 1793, et parut quelquefois à la tribune. Après le 9 thermidor, Pomme fut envoyé dans les départements de l'Ouest, où il déplora la persistance du « fanatisme » : « Le cy-devant dimanche est chanté comme par le passé », écrivait-il de Caen le 13 mai 1794. Compris dans la réélection des deux tiers des conventionnels au Conseil des Cinq-Cents (4 brumaire an IV), il y prit plusieurs fois la parole pour défendre les intérêts des colonies, et pour attaquer la conduite de l'agent du Directoire exécutif à Cayenne. Il sortit du Conseil le 20 mai 1798, et fut nommé agent maritime à Ostende. Il occupa ce poste pendant plusieurs années, et se retira à Arles, où il mourut à 86 ans.

POMMEROY (Augustin-Ignace-Gabriel Potier, comte de), député de 1843 à 1848, né à Corme-Royal (Charente-Inférieure) le 22 avril 1797, mort à Percey-le-Pantel (Haute-Marne) le 1^{er} avril 1860, fut garde du corps du roi Louis XVIII. Il quitta le service en 1825, et se retira dans ses propriétés de Percey-le-Pantel, dont il devint maire, puis conseiller général et président du comice agricole. Élu député du 1^{er} collège de la Haute-Marne (Langres), le 10 juin 1843, en remplacement de M. Pauwels, dont l'élection avait été annulée, par 165 voix (284 votants, 328 inscrits), et réélu, le 1^{er} août 1846, par 171 voix (293 votants, 331 inscrits), contre 115 à M. Pauwels, il siégea sur les bancs ministériels, prit part à la discussion sur le chemin de fer de Saint-Dizier à Gray, et vota contre la proposition Rémusat sur les députés fonctionnaires. Chevalier de la Légion d'honneur en 1847, il quitta la vie politique à la révolution de 1848.

POMPÉI (Paul), député au Conseil des Anciens, né à la Porta (Corse) à une date inconnue, mort à Paris le 12 juillet 1799, fut élu, le 21 germinal an V, député du département du Golo au Conseil des Anciens, par 179 voix (201 votants). Il y siégea obscurément, et mourut avant le coup d'État de brumaire.

POMPÉRY (Théophile-Hippolyte-Ronan de), représentant en 1871, député de 1876 à 1880, né à Courcelles (Aisne) le 7 janvier 1811, mort à Rosnoën (Finistère) le 28 août 1880, comptait parmi ses ancêtres un premier huissier de la chambre du roi François 1^{er} et un maréchal de camp sous Louis XVI. Propriétaire et agriculteur, il donna sous l'empire des articles républicains au *Phare de la Loire*. Conseiller général du canton de Faou, président du comice agricole, il se présenta à la députation, comme candidat républicain dans le Finistère, le 8 février 1871, et échoua avec 30,816 voix sur 76,088 votants; mais il fut élu, à l'élection complémentaire du 2 juillet suivant, motivée par le remplacement de 4 représentants qui avaient opté pour d'autres départements, le 4^e et dernier, par 57,571 voix (93,916 votants, 169,930 inscrits); il siégea à la gauche républicaine, parla sur l'organisation des conseils généraux, sur les questions relatives à l'agriculture et aux haras, sur le projet de loi sur l'ivresse publique, et vota contre la pétition des évêques, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Candidat au Sénat dans le Finistère, le 30 janvier 1876, il échoua avec 139 voix sur 580 votants, et fut réélu député, le 29 février 1876, dans la 1^{re} circonscription de Châteaulin, par 5,697 voix (10,627 votants, 14,765 inscrits), contre 4,933 à M. Chauvel. Il prit de nouveau place à gauche, et fut l'un des 363 députés qui, lors du 16 mai, refusèrent l'ordre du jour de confiance demandé par le ministère de Broglie. Réélu, dans la même circonscription, le 14 octobre 1877, par 7,516 voix (12,137 votants, 15,193 inscrits), contre 4,656 voix à M. de Logge, ancien représentant, il reprit sa place à gauche, soutint la politique de la majorité républicaine, mais vota contre le retour des Chambres à Paris (8 juin 1879) lors du congrès. Décédé en août 1880, il fut remplacé, le 31 octobre suivant, par M. Caurant. On a de lui : *Nouveau guide des cultivateurs bretons* (1851), ouvrage qui a été traduit en langue bretonne, et des brochures pour l'une desquelles il fut vivement pris à partie par le journal *L'Unité*.

POMPIGNAN (DE). — Voy. LE FRANC.

PONCELET (Jean-Victor), représentant du peuple en 1848, né à Metz (Moselle) le 1^{er} juillet 1788, mort à Paris le 23 décembre 1867, entra à l'École polytechnique en 1807, à l'École d'application en 1810, et, lieutenant du génie en 1812, lors de la campagne de Russie, fut fait prisonnier à Krasnoï. D'importants travaux scientifiques qu'il publia à son retour en France le firent nommer, lors de la seconde Restauration, professeur de mécanique à l'École de Metz. Élève de Monge, il donna, en 1822, son *Traité des propriétés projectives des figures*, collabora, de 1817 à 1831, aux *Annales de mathématiques* de Gergonne, et publia, en 1832, avec Lesbros, le 1^{er} volume de *l'Hydraulique expérimentale*. En 1826, avait paru son *Cours de mécanique appliquée aux machines*. Nommé membre de l'Académie des sciences en remplacement de Hachette en 1834, et professeur de mécanique à la faculté des sciences de Paris l'année suivante, il fut promu, en 1845, au grade de colonel du génie, puis à celui de général de brigade, le 19 avril 1848, et devint en même temps gouverneur de l'École polytechnique. D'opinions républicaines, conseiller municipal de Metz de-

puis 1830), et conseiller général de la Moselle, il fut élu, le 23 avril 1828, représentant de la Moselle à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 11, par 93,537 voix (97,423 votants, 111,531 inscrits). Il fit partie du comité de l'instruction publique, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Raveau, pour l'interdiction des clubs, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il se consacra exclusivement à ses travaux d'hydraulique, au perfectionnement de sa théorie des polaires reciproques et des figures homologues, publia, en 1852, un *Examen théorique et critique des principales théories concernant l'équilibre des vagues*, et fut élevé, le 9 juillet 1853, à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. En mourant, il légua à l'Académie des sciences une somme de 25,000 francs destinée à la fondation d'un prix annuel pour le meilleur travail français ou étranger sur les mathématiques pures ou appliquées.

PONCET (JOSEPH-ÉUGÈNE), député de 1837 à 1849, né à Avignon (Vaucluse) le 11 octobre 1791, mort à Agen (Lot-et-Garonne) le 15 décembre 1866, fut incorporé, en 1813, dans le 4^e régiment des gardes d'honneur, se distingua à Leipzig, reçut la croix de la Légion d'honneur, et fit la campagne de France en 1814. Licencié à la première Restauration, il retourna à Avignon, se livra au commerce, et acquit bientôt une importante situation. Juge au tribunal de commerce de 1827 à 1828, président de ce tribunal en 1832-33, de 1841 à 1843 et de 1851 à 1852, colonel de la garde nationale d'Avignon après 1830, premier adjoint au maire de 1834 à 1837, conseiller général de Vaucluse cette dernière année, il fut élu, le 4 novembre 1837, député du 1^{er} collège de Vaucluse (Avignon), par 263 voix (434 votants, 493 inscrits), contre 163 à M. Berryer, et fut réélu, le 2 mars 1839, par 277 voix (426 votants, 533 inscrits), contre 145 à M. Pertuis de Montfaucon. Partisan du gouvernement de juillet, il vota l'Adresse de 1839, député du tiers aux États-Généraux par cause de santé, et fut remplacé, le 13 juin, par M. Pertuis de Montfaucon. Nommé vice-président de l'administration des hospices en 1840, maire d'Avignon en 1843, et officier de la Légion d'honneur en 1846, il se démit de ses fonctions municipales en 1847. Après le coup d'État du 2 décembre 1851, il fut de nouveau appelé à la mairie d'Avignon, et consentit à exercer ces fonctions jusqu'en 1853. Il se retira complètement alors des affaires publiques.

PONCET-DELPECH (JEAN-PIERRE), député en 1789, et au Conseil des Cinq-Cents, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 25 janvier 1734, mort à Montauban le 11 mars 1817, avocat et consul dans sa ville natale, fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Quercy. Il siégea dans la majorité de l'Assemblée constituante, prêta le serment du Jeu de paume, et fut envoyé à Paris, le 16 juillet 1789, pour y rétablir l'ordre. Le 24 germinal an V, il fut élu au Conseil des Cinq-Cents par le département de Tarn-et-Garonne avec 85 voix (103 votants); mais cette

élection ayant été annulée par la majorité, il ne put prendre séance qu'après la journée du 18 fructidor. Nommé, le 4 germinal an VIII, président du tribunal civil de Montauban, il exerça ces fonctions sous les régimes consulaire et impérial, et fut admis à la retraite en 1816. Poncet-Delpech s'occupait de poésie, et divers recueils contiennent de lui des *Poésies fugitives*.

PONCIN (PLACIDE-ALEXANDRE-JOSEPH), député en 1789, né à Bouchain (Nord) le 7 octobre 1743, mort à Bouchain le 9 septembre 1791, « fils du sieur Antoine-Joseph Poncin, procureur de sa profession, et de Marie-Magdelaine Dazarin », se fit recevoir avocat. Lieutenant au maire de Bouchain avant la Révolution, il fut élu, le 9 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage du Quesnoy. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité de l'agriculture et du commerce, et ne joua dans l'Assemblée qu'un rôle effacé.

PONGÉRARD (EMMANUEL-JEAN), représentant en 1819, député au Corps législatif de 1852 à 1853, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 25 décembre 1794, était négociant en vins à Rennes et maire de cette ville. Il se présenta pour la première fois à la députation le 1^{er} août 1816, dans le 1^{er} collège d'Ille-et-Vilaine (Rennes), et échoua avec 135 voix contre 298 à M. Jollivet, député sortant réélu, et 63 à M. de Trédern. Le 13 mai 1819, les électeurs monarchistes d'Ille-et-Vilaine l'envoyèrent siéger à l'Assemblée législative, le 3^e sur 12, par 76,185 voix (106,497 votants, 151,958 inscrits). Il vota avec la droite, pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, et se rallia à la politique de l'Élysée. Aussi fut-il, le 29 février 1852, le candidat du gouvernement au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription d'Ille-et-Vilaine, qui l'élut, au second tour de scrutin, par 7,932 voix (11,658 votants, 31,921 inscrits), contre 3,877 à M. de Kernarrec, et 2,102 à M. Legravevaux. « Son esprit ne manque pas de lumières, écrivait un biographe; son élection en 1819 a été vivement soutenue par les légitimistes, qui croient pouvoir encore le compter pour un des leurs. Les conservateurs orléanistes l'ont également adopté. » M. Pongérard s'associa au rétablissement de l'Empire. Nommé receveur général de l'Aveyron, il fut remplacé comme député, le 4 septembre 1853, par M. de la Guistière. Il devint ensuite receveur général de la Charente-Inférieure et chevalier de la Légion d'honneur.

PONIATOWSKI (JOSEPH-MICHEL-XAVIER-FRANÇOIS-JEAN), prince de Monte-Rotondo, sénateur du second Empire, né à Rome (Italie) le 21 février 1796, mort à Londres (Angleterre) le 3 juillet 1873, fils de Stanislas Poniatowski, cousin germain du célèbre prince polonais de ce nom, qui fut maréchal de l'Empire, fit ses études en Toscane, au collège des *Padri Scolopi*, s'adonna ensuite à sa vocation pour la musique, et fit jouer sur les principaux théâtres de l'Italie plusieurs opéras : *Jean de Procida*, *Ruy Blas*, la *Fiancée d'Abylos*, *Esmeralda*, *Don Desiderio*, la *Contessina*, etc. Il chanta lui-même quel-quois pour des œuvres de bienfaisance. Engagé volontaire lors de l'expédition d'Alger, il parvint au grade de chef d'escadron aux chasseurs d'Afrique. Après la révolution de 1848, le grand-duc de Toscane, Léopold II, lui donna des lettres de naturalisation, l'agrégea au patriarcat de Florence et le nomma

prince de Monte-Rotondo. Il fut deux fois élu à la chambre des députés de Toscane, y remplit les fonctions de secrétaire, accepta ensuite le titre de ministre plénipotentiaire à Paris, Londres et Bruxelles, et ne voulut pas reconnaître le gouvernement provisoire établi par Guerrazzi après la retraite du grand-duc à Gênes, donna sa démission, et vint s'établir en France où il se fit naturaliser (11 octobre 1851). Un décret impérial du 4 décembre 1851 l'appela à siéger au Sénat. En 1853, après la campagne d'Italie, il remplit une mission en Toscane. Puis il fut envoyé (1882) comme agent diplomatique en Chine et au Japon. Au Sénat, il soutint de ses votes le gouvernement jusqu'au 4 septembre 1870, qui le rendit à la vie privée. Grand officier de la Légion d'honneur du 8 février 1851, commandeur de l'ordre de Saint-Joseph et prieur de l'ordre de Saint-Etienne de Toscane.

PONS (PHILIPPE-LAURENT), dit PONS DE VERDUN, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Verdun (Moselle) le 17 février 1759, mort à Paris le 7 mai 1811, « fils du sieur Lauront Pons, marchand confiseur, et de Marie-Anne Pierson », étudia le droit et exerça avec succès avant la Révolution la profession d'avocat près le parlement de Paris; mais il se fit surtout connaître par un certain nombre de poésies légères que publièrent les recueils du temps, et notamment l'*Almanach des Muses*. Ses contes, ses épigrammes étaient appréciés des connaisseurs. Il embrassa la cause de la Révolution, et il remplissait les fonctions d'accusateur public à Paris, quand il fut élu, le 4 septembre 1792, député de la Moselle à la Convention nationale, le 4^e sur 8, par 108 voix (106 votants). Il se prononça, dans le procès du roi, contre l'appel au peuple et pour la peine de mort en disant (2^e appel nominal) : « J'avais d'abord l'intention de voter pour l'appel au peuple; mais depuis que je me suis éclairé par les diverses opinions, et notamment par celle de Barère et par mes propres réflexions, je me suis convaincu que j'avais à voter, non pas comme juge, car je serais astreint aux formes judiciaires, non pas comme législateur, car en cette qualité je ne pourrais pas être juge, mais comme membre d'une assemblée nationale. Je dis non. » Et au 3^e appel nominal : « Je vois dans les crimes de Louis Capet et ceux des conspirateurs ordinaires, qu'outre le meurtre à force ouverte et le poison, l'homme-roi a toujours été privilégié dans le sens du crime. Louis a été accusé par la nation entière d'avoir conspiré contre la liberté; vous l'avez déclaré convaincu de cet attentat, ma conscience me dit d'ouvrir le code pénal et de prononcer la peine de mort. » Il prit une part active aux débats de la Convention, dont il fut secrétaire, vota le renvoi au tribunal révolutionnaire des fabricateurs de faux assignats, demanda l'application à tous les étrangers de la loi contre les Anglais, donna son opinion sur l'éducation publique, proposa des modifications à la loi des successions, et fit rendre plusieurs décrets sur les titres féodaux, sur les rentes conventionnelles, ou faveur des femmes roturières en divorce avec des nobles, etc. Il dénonça Marquis, agent du comité de sûreté générale à Lyon, et le fit traduire devant le tribunal révolutionnaire pour l'avoir outragé. Il se mêla activement à la discussion du code civil, et, après le 9 thermidor, proposa et fit voter qu'aucune femme ne pourrait subir un jugement criminel avant qu'il n'eût été vérifié si elle était enceinte (17 septembre 1794). D'autre part il défendit les Jacobins contre les

accusations de Rewbell (10 novembre), et parvint à obtenir l'annulation d'un jugement de la commission militaire de Nantes qui condamnait à mort la veuve de Bonchamp (18 janvier 1795). Il s'occupa encore de la propriété littéraire, et fut nommé, à la suite de l'insurrection des Cinq, membre du comité chargé de présenter de nouvelles mesures de salut public. Réélu, le 23 vendémiaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents par deux départements : 1^o le Nord, avec 353 voix (361 votants), et 2^o le Puy-de-Dôme, avec 322 voix (433 votants), il se montra d'abord fermement attaché aux institutions républicaines, fut l'auteur d'un rapport sur la loi du 12 floréal relative aux parents d'émigrés, rapport dont les conclusions, développées par lui, furent adoptées, parla sur le droit de successibilité des enfants naturels, combattit le projet de Favart sur le divorce, et présenta une motion contre la lecture du Conseil des Anciens. Il fut successivement secrétaire, puis président de l'assemblée, où il siégea jusqu'en l'an VIII, se rallia au coup d'Etat de Bonaparte, et reçut, le 17 pluviose an IX, le poste de substitut commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel de la Seine. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il occupa les fonctions d'avocat général près le tribunal de Cassation depuis le 19 mars 1810 jusqu'à la chute de l'Empire. Admis à la retraite en 1813, il fut, l'année suivante, proscrit comme régicide, et dut se réfugier en Belgique; mais l'amnistie partielle du 25 décembre 1813 lui permit de revenir en France. Après son retour, il réclama en vain (2 avril 1820) le paiement de la pension de retraite dont il avait joui en vertu de l'ordonnance royale du 23 février 1813, et mourut à Paris à quatre-vingt-cinq ans. Outre des *Contes et poésies diverses* (1778, 1781, 1807), Pons (de Verdun) a laissé un recueil poétique intitulé : *Élénie et parrain* (1836).

PONS (PAUL-AUGUSTE), député de 1831 à 1836, né à Salignon (Vaucluse) le 15 février 1794, était maire d'Apt et conseiller général du département, lorsqu'il fut élu (5 juillet 1831) député du collège d'Apt, le 1^{er} de Vaucluse, par 123 voix (123 votants, 190 inscrits). Il appartint à la majorité conservatrice, fut réélu, le 21 juin 1834, par 102 voix (132 votants, 174 inscrits), contre 27 à M. de Laboussière, reprit sa place parmi les partisans du gouvernement, et siégea jusqu'en 1836. A cette époque, il fut nommé sous-préfet d'Apt. M. Pons occupa ce poste jusqu'en 1842, et fut ensuite commissaire du gouvernement près les compagnies de chemins de fer; il obtint sa retraite, à ce titre, le 23 février 1856. Chevalier de la Légion d'honneur.

PONS (GUILLEUME-AMANS), député de 1830 à 1843, né à Chirères (Aveyron) le 10 novembre 1789, mort à une date inconnue, était avocat à Espalion, quand il fut élu député du 3^e collège de l'Aveyron (Espalion), le 21 septembre 1830, en remplacement de M. de Guizard, nommé préfet, par 119 voix (233 votants). Réélu, le 9 juillet 1842, par 172 voix (256 votants, 359 inscrits), contre 82 à M. Delzers, il devint, en 1843, juge au tribunal d'Espalion, et dut se représenter devant ses électeurs qui, le 20 septembre suivant, ne lui donnèrent plus que 130 voix contre 149 à l'élu, M. Delzers. Mais cette dernière élection fut annulée, et M. Pons fut définitivement réélu, le 7 février 1846, par 154 voix (200 votants). Son mandat lui fut renouvelé,

aux élections générales du 1^{er} août suivant, par 193 voix (267 votants, 391 inscrits), contre 193 à M. H. Aïre. Dans ces législatures successives, il vota le plus souvent pour le ministère, notamment pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Pritchard, mais il se prononça aussi contre la dotation du duc de Nemours et contre les fortifications de Paris. Il quitta le parlement à la révolution de 1848, et fut admis à la retraite, comme juge, le 13 juillet 1860.

PONS (Louis), sénateur de 1879 à 1888, né à Monclar (Lot-et-Garonne) le 2 février 1822, mort à Monclar le 8 mai 1888, maire de cette ville, où il était riche propriétaire, et conseiller général du Lot-et-Garonne, se présenta, le 30 janvier 1876, comme candidat républicain au Sénat, dans ce département; il échoua avec 157 voix (392 votants). Il fut plus heureux au renouvellement triennal du 5 janvier 1879; élu par 209 voix (397 votants), il siégea à gauche, et se prononça pour l'article 7, pour la politique opportuniste, pour la réforme du personnel judiciaire, pour le rétablissement du divorce, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, et s'abstint sur l'expulsion des princes. M. Pons avait obtenu sa réélection, en août 1880, comme conseiller général du Lot-et-Garonne; le scrutin fut annulé par le conseil d'Etat pour irrégularités électorales; mais un nouveau scrutin (janvier 1881) redonna la majorité à M. Pons. Il ne se représenta pas au renouvellement sénatorial du 5 janvier 1888, et mourut cinq mois après.

PONS DE SOULAGES (PIERRE-GUILLAUME), député en 1789, né à Rodez (Aveyron) le 1^{er} août 1729, mort à une date inconnue, propriétaire, fut élu, le 20 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sous-clause de Rodez, avec 121 voix (198 votants). Il opta silencieusement avec la majorité de la Constituante, prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité de l'agriculture et du commerce, et demanda, le 29 février 1791, pour cause de maladie, un congé qui se prolongea jusqu'à la fin de la session.

PONS-SAINTE-MARTIN (JEAN-ETIENNE-ROBERT), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, était maire de Sainte-Martin (Aveyron) lorsqu'il fut élu, le 21 vendémiaire an IV, par 167 voix (223 votants), député de l'Aveyron au Conseil des Cinq-Cents. Il présenta un projet sur le paiement des fermages, demanda le maintien à Rodez de l'école centrale de l'Aveyron, fit une motion sur le rachat des droits de parcours, parla sur l'administration des forêts nationales, et quitta l'Assemblée en l'an VII.

PONS-TANDE (LOUIS-BAPTISTE), représentant en 1849, député de 1835 à 1839, né à Mirepoix (Ariège) le 7 novembre 1814, manifesta de bonne heure des opinions démocratiques qui le firent élire, le 13 mai 1849, représentant de l'Ariège à l'Assemblée législative, le 3^e sur 9, par 19,488 voix (45,357 votants, 77,191 inscrits). Il siégea à gauche, et vota avec la minorité républicaine, contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel. Il protesta contre le coup d'Etat de décembre et rentra alors dans la vie privée. Resté en dehors de la politique pendant

la durée de l'Empire, il obtint, sans être élu, aux élections du 8 février 1871, comme candidat républicain dans l'Ariège à l'Assemblée nationale, 12,263 voix (16,259 votants). Nommé ensuite maire de Mirepoix et décoré de la Légion d'honneur, il se présenta, le 26 mars 1882, aux élections sénatoriales de l'Ariège; il échoua encore avec 173 voix contre 187 à l'élu, M. Frézoulet; il s'agissait de remplacer M. de Freycinet, optant pour la Seine. Inscrit, en octobre 1885, sur la liste républicaine de l'Ariège, il fut élu député de ce département, au second tour de scrutin, le 1^{er} sur 4, par 31,943 voix (53,266 votants, 73,327 inscrits). Il prit place dans les rangs de la majorité, soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement et, dans la dernière session, marqua absent par congé lors des scrutins sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement et sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, il se prononça pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi La-bonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

PONSARD (LOUIS-JOSEPH-HYACINthe), député au Conseil des Cinq-Cents et de 1816 à 1819, né à Hennebont (Morbihan) le 12 décembre 1761, mort une date inconnue, était homme de loi à Rennes, quand il fut élu, le 25 germinal an V, député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents. Il ne s'y fit pas remarquer, et son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Nommé, sous l'Empire, conservateur des hypothèques, il fut élu, le 4 octobre 1816, député du grand collège du Morbihan, par 96 voix (190 votants, 257 inscrits); il siégea dans l'opposition, parla, le premier (9 janvier 1814), contre le projet de loi restrictif de la liberté individuelle, « avec sa couleur révolutionnaire », dit M. de Villèle, et, de la série sortante en 1819, ne fut pas réélu.

PONSARD (EDOUARD), député de 1876 à 1877, né à Vitry-le-François (Marne) le 4 juillet 1825, fils d'un négociant et beau-frère de M. Goëry (Voy. ce nom), riche propriétaire s'occupant d'agriculture, président du comice agricole, maire d'Omey (Marne), conseiller général depuis 1852, et chevalier de la Légion d'honneur du 10 mai 1868, fut élu, le 20 février 1876, comme candidat conservateur constitutionnel, député de l'arrondissement de Châlons-sur-Marne, par 6,426 voix (12,411 votants, 15,030 inscrits), contre 5,869 à M. Faure républicain. Il prit place au centre droit, soutint le ministère de Broglie contre les 363, et, aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, échoua, dans le même arrondissement, le 14 octobre 1877, avec 6,503 voix contre 6,519 à l'élu, son ancien concurrent, M. Faure. Il ne fut pas plus heureux, le 21 août 1881, avec 2,056 voix contre 7,513 à M. Faure, député sortant, réélu. Porté sur la liste conservatrice de la Marne, le 4 octobre 1885, il échoua encore avec 11,151 voix sur 24,874 votants.

PONSARDIN (PONCE-JEAN-NICOLAS-PHILIPPE, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Reims (Marne) le 22 octobre 1747, mort à Reims le 25 octobre 1819, négociant et maire de sa ville natale, fut créé baron de l'Empire, et, le 11 mai 1815, représenta à la Chambre des Cent-Jours le grand collège

de la Marno qui l'avait élu par 68 voix sur 111 votants. Il rentra dans la vie privée après la législature.

PONT-D'AUBEVOYE (LOUIS-FRANÇOIS-BERTRAND DU), COMTE DE LAUBERDIÈRE, député au Corps législatif en l'an XI et de 1803 à 1812, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Bocé (Maine-et-Loire) le 27 octobre 1750, mort à Baugé (Maine-et-Loire) le 8 février 1837, appartenait à une ancienne famille noble, et était « fils de messire François Charles-Mathieu du Pont-d'Aubevoye, chevalier, seigneur de Lauberdrière, de la Haye, des Roches et autres lieux, ancien sous-maire de la garde du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Louise-Jeanne-Claire le Gros de l'Incé ». Entré, le 3 octobre 1773, à l'École militaire de Paris, capitaine en 1780, officier de l'état-major pendant les campagnes d'Amérique, comme aide de camp de Rochambeau, il obtint la décoration de Cincinnati, fut nommé (1786) aide-major général des logis des armées, fut envoyé ensuite à l'armée du Nord, puis recut du ministre de la Guerre, Duportail, une mission pour l'Irlande. Déténu comme prisonnier de guerre de mai 1793 à juin 1800, il reprit du service en l'an X, à l'armée d'Italie, puis à l'armée d'Allemagne, et fut désigné, le 9 thermidor an XI, pour représenter au Corps législatif le département de Maine-et-Loire. On l'appelait alors *Dupont-Lauberdrière*. Il quitta l'Assemblée l'année d'après, combattit en Pologne dans les rangs de la grande armée et fut grièvement blessé à Dippen; sa conduite dans cette affaire lui valut la décoration de la Légion d'honneur et le grade de général de brigade (12 février 1807). Le 3 juin 1808, il fut fait baron de l'Empire. La même année (18 février), il était rentré au Corps législatif en vertu d'un nouvel acte du Sénat; il y resta jusqu'en 1812. Après avoir pris part à la guerre d'Espagne, pendant laquelle il commanda la place de Madrid, assista à un grand nombre d'engagements, fut gouverneur des provinces de Léon, de Zamora et de Toro, il fut encore employé (1812) en Westphalie, recut un commandement (1813) dans la 32^e division militaire, dont le chef-lieu était Hambourg, fit sauter les ponts de Haya, de Nionbourg, et enleva Brême aux Russes. Puis il dirigea la retraite sur Wessel, à la suite de la bataille de Leipzig. L'insurrection des pays hanséatiques de la Westphalie et de la Hollande appela le général du Pont-d'Aubevoye sur les rives de l'Yssel et du Rhin. Rallié à la Restauration, il fut promu général de division le 23 août 1814, et commandeur de la Légion d'honneur. Élu, le 21 mai 1815, membre de la Chambre des représentants par le grand collège du département de Maine-et-Loire, avec 66 voix sur 92 votants et 136 inscrits, il rentra dans la vie privée après la session de cette législature, et fut admis à la retraite le 1^{er} janvier 1816.

PONTALLIÉ (JOSEPH-GILLES), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 10 mai 1767, mort à Rennes le 25 juillet 1837, fils d'un notaire, fut secrétaire du procureur de la commune de Rennes, et le remplaça quand celui-ci fut appelé à un poste plus élevé. Ayant protesté contre la destruction des archives ordonnée par Carrier, il fut jeté en prison, et ne dut la vie qu'au 9 thermidor. Commissaire du Directoire exécutif du département d'Ille-et-Vilaine, il fut élu, le

23 germinal an VII, député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents, où il fit partie du comité de législation et prit plusieurs fois la parole pour en défendre les décisions. Bien que partisan modéré du 18 brumaire, il fut nommé, par le premier Consul, directeur des contributions à Rennes. La Restauration l'envoya en disgrâce à Auch et à Poitiers, puis le révoqua peu de temps avant la révolution de juillet 1830. Sous Louis-Philippe, M. Pontallié fut conseiller municipal de Rennes et président du conseil d'arrondissement.

PONTARD (PIERRE), député en 1791, né à Mussidan (Dordogne) le 23 septembre 1749, mort à Paris le 22 janvier 1832, entra dans les ordres, devint curé de Sarlat, adopta les principes de la Révolution, adhéra à la constitution civile du clergé, et fut nommé (février 1791) évêque constitutionnel de la Dordogne. Le 8 septembre suivant, il fut élu député de la Dordogne à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 10, « à la pluralité des voix ». Il opina constamment avec la majorité, parla en faveur du divorce, critiqua la discipline ecclésiastique sur le célibat des prêtres, se maria et, dans la séance du 22 septembre 1793, présenta sa femme à la Convention nationale (Voy. *Cambon*). Il demanda à la Convention de décréter que « les mariages des prêtres seraient sous la sauvegarde spéciale de la nation ». Le président donna à la citoyenne Pontard l'accueil fraternel, au milieu des applaudissements, et Julien de la Brême alla jusqu'à proposer, pour encourager les prêtres à suivre « le sublime exemple de l'évêque de la Dordogne », que tous les évêques qui se mariaient auraient 2,000 livres de plus que les 6,000 livres auxquelles leur pension avait été fixée. Mais l'Assemblée passa à l'ordre du jour. Pontard avait fait venir à Paris sa compatriote, la visionnaire Suzanne Labrousse, qui prophétisa contre le pape, et qui, après de nombreuses aventures, l'institua, en mourant, son exécuteur testamentaire, avec un legs de 3,000 francs (1821). Sous le Consulat, Pontard se fit maître de pension à Paris, mais il ne réussit pas et dut former son institution. Il collabora, dit-on, avec l'ignoble Lobrun pour plusieurs de ses ouvrages, et, tombé dans la misère, recut, en 1820, de la duchesse donairière d'Orléans, à qui il avait rendu quelques services pendant la Révolution, le montant d'une pension viagère à Saint-Périm, où il mourut. On a de lui : *Recueil des ouvrages de la célèbre Mlle Labrousse* (1797); — *Grammaire mécanique élémentaire de l'orthographe française* (1812); — *Journal prophétique* (1792).

PONTÉCOULANT (LOUIS-GUSTAVE DOUCER, COMTE DE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Sénat conservateur, pair en 1814, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Caen (Calvados) le 17 novembre 1761, mort à Paris le 3 avril 1853, appartenait à une ancienne famille de Normandie. Fils d'un brigadier des armées du roi, neveu de l'abbé de l'abbaye aux Dames de Caen, il suivit d'abord la carrière des armes, entra dans les gardes du corps en 1778, devint en 1783 sous-lieutenant dans la compagnie écossaise, et compléta son instruction militaire en allant assister en Prusse et en Bohême à de grandes manœuvres commandées par Frédéric le Grand et Joseph II. Partisan modéré de la Révolution, il fonda un club à Vire, fut élu président de l'administration dé-

parlementaire du Calvados, député suppléant à l'Assemblée législative, et député du Calvados (6 septembre 1792) à la Convention nationale, élu, le 7^e sur 13, par 330 voix (679 votants). Commissaire à l'armée du Nord, il contribua à organiser la défense de Lille. À l'Assemblée, il défendit Pache, demanda l'envel de Louvet à l'Abbaye et, dans le procès du roi, opina en ces termes : au 1^{er} appel nominal, il répondit : « Je pense que, nommé juge par la Convention nationale, et législateur par le peuple, les mesures les plus utiles à prendre sont celles qui peuvent assurer l'établissement de la république et l'abolition de la royauté. Je déclare que je crois Louis coupable de haute trahison, de conspiration et d'attentat contre la liberté française; je vote pour le bannissement à perpétuité de Louis Capet et de sa famille. (*Il s'écrie des murmures.*) Les murmures que l'entends m'affligent pour ceux qui s'en rendent coupables, mais ne m'arrêtent pas. Je recommence : je vote le bannissement de Louis Capet et de sa famille à perpétuité, mais je pense qu'ils doivent être reclus sous la sauvegarde nationale, jusqu'à la cessation de toutes hostilités. Je demande en outre la ratification de ce décret par le souverain, ainsi que de celui qui abolit la royauté. Je signe la présente déclaration. » Au 3^e appel nominal, il reprit : « J'ai manifesté mon opinion il y a deux jours. Tout ce que j'ai entendu depuis m'y fait persister. Je prononce la déchéance provisoire et l'expulsion à la paix. » Dès lors, il s'attacha plus étroitement au parti de la Gironde, dénonça la Commune de Paris, protesta contre les événements du 31 mai, déclara que la Convention n'était pas libre, et fut décrété d'accusation le 3 octobre et mis hors la loi. Doucet de Pontécoulant échappa aux poursuites en se réfugiant chez une amie, Mme Lejay, libraire, qu'il épousa l'année suivante. Il refusa d'assister devant le tribunal révolutionnaire Charlotte Corday qui l'avait demandé pour défenseur, soit qu'il ait craint pour lui-même, soit qu'il eût peur d'aggraver par son intervention le crime de sa compatriote. Quel qu'il en soit, celle-ci se montra vivement blessée de son refus, et, au moment de marcher à l'échafaud, lui écrivit une lettre qui commençait ainsi : « Doucet de Pontécoulant est un lâche d'avoir refusé de me défendre, etc. » Le décret du 18 ventôse an III permit à Doucet de Pontécoulant de reprendre sa place à la Convention. Il ne s'associa pas aux mesures les plus rigoureuses prises par les réacteurs de thermidor, défendit Robert Lindet, obtint la radiation du général Montesquiou de la liste des émigrés et fit partie du comité de salut public et du comité militaire, où il eut occasion de témoigner de l'intérêt au général Bonaparte. Réélu, le 22 vendémiaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents par le Calvados qui lui donna 272 voix sur 292 votants, en même temps que par dix-sept autres départements, il fut choisi pour secrétaire, puis pour président par l'Assemblée, et intervint fréquemment dans les débats parlementaires. Son indulgence pour les députés arrêtés en vendémiaire, pour les réfugiés du Calvados, pour les fauteurs de complots royalistes, le rendit suspect au Directoire. Menacé au 18 fructidor, il se tint prudemment à l'écart jusqu'à l'expiration de son mandat (20 mai 1798), et ne reparut dans la politique active qu'à la faveur du coup d'Etat de Bonaparte. Le 11 nivôse an VIII, il fut nommé chargé d'affaires à Hesse-Darmstadt; et presque aussitôt (11 ventôse) préfet du département de la Dyle. Il servit avec zèle, comme

administrateur, les intérêts du gouvernement consulaire, et en fut récompensé, le 12 pluviôse an X, par un siège au Sénat conservateur. Il se montra le partisan de voie du régime impérial, tant que dura ce régime, recut le titre de comte le 26 avril 1808, fut chargé de missions assez différentes, livra le comte d'Arche (novembre 1800) aux pénaux de la police impériale, organisa les collectes actives de la garde nationale en Franche-Comté (1811), et prit des mesures de défense sur la frontière du Nord (1813). Il ne s'associa point à l'acte de déchéance de Napoléon I^{er}. Cependant il fit partie du gouvernement provisoire formé le 1^{er} avril 1814, et fut nommé pair de France par Louis XVIII le 4 juin suivant. A son retour de l'île d'Elbe, l'empereur ne lui tint pas rigueur, et, après avoir figuré (2 juin 1815) parmi les pairs à des Cent Jours), le comte Doucet de Pontécoulant fut encore rappelé par la seconde Restauration (5 mars 1819) à la Chambre des pairs. Il siégea dans les rangs des royalistes constitutionnels, prit une part assez active aux travaux de l'Assemblée, se rallia à la monarchie de Louis-Philippe, et conserva son siège de pair jusqu'en 1848. Il était grand-croix de la Légion d'honneur. On a de lui des *Mémoires*, publiés en 1862.

PONTERIE-ESCAUT (JEAN-JACQUES), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Frigoireux (Dordogne) en 1751, mort à une date inconnue, fut juge de paix du canton de Laforee (Dordogne), et maître de Bergerac; il appartenait à la religion réformée. Le 26 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Dordogne au Conseil des Cinq-Cents, par 253 voix sur 432 votants. Il prit peu de part aux délibérations, et donna sa démission le 30 pluviôse an V. Les élections du 26 germinial an VII le firent rentrer au même Conseil, comme député du même département. Sous l'Empire, Ponterie-Escaut se trouva mêlé à une affaire criminelle qui eut un grand retentissement. Sa fille, Cécile Ponterie, avait entretenu à Bergerac une correspondance amoureuse et des relations répétées avec un jeune homme, nommé Hilaire Delap, avec qui elle avait chaque soir des rendez-vous clandestins. La sœur de la jeune fille, Mme Dupuy, prévenue par des voisins, avorta son père de ce qui se passait, Ponterie-Escaut obtint de Cécile l'aveu de sa faute et lui fit écrire, devant lui, à Delap, pour lui demander ses lettres. Mais Cécile, au moment d'obéir, fit passer à son séducteur un billet écrit au crayon pour l'avertir que sa démarche était fautive de la contrainte. A quelque temps de là, la famille Ponterie quitta Bergerac pour retourner dans une maison de campagne à deux lieues de cette ville; elle croyait le passé oublié lorsque, le soir du 9 février 1803, M. Ponterie-Escaut et son fils surprirent Delap dans la chambre de Cécile. Ils le saisirent à la gorge, une lutte s'engagea et le séducteur fut trouvé, le lendemain matin, attaché au pied du lit et étranglé. Des mandats furent lancés contre le père et le fils Ponterie-Escaut, qui, redoutant la prévention d'un jury local à leur égard, adressèrent une requête à la cour de cassation pour lui demander d'autres juges. Après dix-huit mois de prison, les accusés furent renvoyés devant le tribunal criminel de Bordeaux, qui condamna Ponterie-Escaut père, correctionnellement, pour violence et excès commis sur la personne de Delap, à un an de prison, à 1,000 francs d'amende et 25,000 francs de dom-

mages-intérêts applicables à l'hospice de Bergerac, et aux dépens.

PONTET (PIERRE BERNARD DE), député de 1815 à 1824, né à Bordeaux (Gironde) le 16 octobre 1761, mort à Bordeaux le 22 janvier 1836, propriétaire à Pauillac du cru renommé de Canet, appelé aujourd'hui Pontet-Canet, fut élu député du grand collège de la Gironde, le 22 août 1815, par 112 voix (185 votants, 259 inscrits). Il siégea dans la minorité ministérielle de la Chambre introuvable, et fut réélu, le 4 octobre 1816, par 106 voix (190 votants, 262 inscrits); il prit place dans la majorité, et fut membre de la commission du budget (novembre 1816). Au renouvellement quinquennal du 4 novembre 1820, ce furent les électeurs du 3^e coll. électoral du département (Blaye) qui le renvoyèrent à la Chambre, par 139 voix (179 votants, 235 inscrits), contre 35 à M. Aubert; il continua de siéger à la droite constitutionnelle, et quitta la vie politique aux élections de 1827. Conseiller général de la Gironde du 6 juillet 1820 à 1829.

PONTEVÈS (FRANÇOIS-NAVIER-EMILE BARRELE), député en 1831, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 10 octobre 1782, mort à une date inconnue, « fils du comte Louis Balthazar-Alexandre de Pontevès, et de Marie-Antoinette de Paulo », était issu d'une vieille famille de la Provence. Élu, le 21 mars 1834, député du 5^e collège du Var (Brignoles), par 26 voix (27 votants et 309 inscrits), il prit place à droite, obtint sa réélection, le 21 juin suivant, par 122 voix (243 votants, 294 inscrits), contre 120 à M. Pataille, et donna presque aussitôt sa démission. Il fut remplacé par M. Pataille en septembre 1834.

PONTGIBAUD (ARMAND-VICTOIRE MORÉ, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 13 août 1786, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 23 janvier 1858, riche propriétaire, émigra, avec sa famille, au commencement de la Révolution, et, après avoir servi dans l'armée de Condé, établit à Trieste une maison de commerce qui prospéra, au point de devenir en peu d'années une des plus importantes de cette ville. Ses relations commerciales le mirent en rapport avec plusieurs grands personnages de l'Europe. Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, grand officier de cet ordre le 25 prairial, comte de l'Empire le 26 avril 1808, il fut compris par la Restauration dans la promotion des 76 pairs nommés le 5 novembre 1827. M. de Pontgibaud soutint de ses votes le gouvernement de Charles X, et fut exclu de la Chambre haute à la chute de la branche aînée, en vertu de l'article 68 de la Charte de 1830.

PONTHIER. — Voy. CHAMAILLARD (DE).

PONTLEVOY (DE). — Voy. FROGIER.

PONTOI-CAMUS DE PONTCARRÉ (JEAN-FRÉDÉRIC PAUL, MARQUIS DE), représentant en 1871, né à Paris le 23 décembre 1817, d'une vieille famille de noblesse de robe originaire de Bourgogne, s'occupa dans ses propriétés de Villebon (Eure-et-Loir) d'agriculture et d'élevage, devint président du comice agricole de Nogent-le-Rotrou, membre du conseil académique, maire de Villebon en 1843, conseiller d'arrondissement en 1846, membre, secrétaire et vice-président du conseil général pour le canton de la Loupe depuis 1848, chevalier de

la Légion d'honneur en 1853 et officier en 1869. Élu, le 8 février 1871, représentant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 6, par 22,466 voix (31,301 votants, 85,161 inscrits), il prit place à droite, se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, fut l'un des 91 signataires contre l'exil des Bourbons, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles; il avait été réélu membre du conseil pour le canton de la Loupe le 8 octobre 1871. Candidat aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, dans l'Eure-et-Loir, il échoua avec 182 voix sur 457 votants, et ne fut pas plus heureux, le 14 octobre 1877, comme candidat du maréchal dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, avec 2,805 voix contre 7,655 à l'élus, M. Truelle, candidat républicain.

PONTOIS (CHARLES-EDOUARD, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 5 juin 1793, mort à Paris le 28 mai 1871, suivit la carrière diplomatique et fut nommé, sous Louis-Philippe, ministre plénipotentiaire de France au Brésil. Il occupa ensuite le même poste auprès des États-Unis d'Amérique, puis fut envoyé comme ambassadeur de France à Constantinople. Le 1^{er} novembre 1846, le comte de Pontois fut appelé à siéger dans la Chambre des pairs. Il soutint jusqu'en 1848 le gouvernement de Juillet qui l'avait fait comte le 13 septembre 1839.

POPP (GEORGES-CHARLES-FRÉDÉRIC-FERDINAND), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Oberbroun (Bas-Rhin) le 26 février 1763, mort à une date inconnue, était « fils de M. Georges-Charles-Ferdinand Popp, licencié en droit, avocat au directoire de la noblesse de la Basse-Alsace, conseiller de la maison princière de Hohenzollern, et de celle des comtes de Linango et bourgeois de Strasbourg, et de Mme Marguerite Salomé ». Il étudia le droit, fut reçu, en 1783, docteur de l'Université de Strasbourg et avocat au directoire de la noblesse de la Basse-Alsace; puis il remplit (1787) les fonctions de greffier en chef au grand Sénat de Strasbourg. Commissaire aux Instructions criminelles près la municipalité (1789), il occupa, pendant la période révolutionnaire, les postes d'accusateur public (1790) près le tribunal de district de Strasbourg, de secrétaire de la commission envoyée par le roi (1791) dans le Bas-Rhin pour l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale, de procureur-syndic du district, d'administrateur du Bas-Rhin et de procureur général syndic par intérim. Il fut élu, le 12 mai 1815, représentant du grand collège du Bas-Rhin à la Chambre dite des Cent-Jours, par 70 voix sur 103 votants. Après la session, il rentra dans la vie privée.

POPULLE (FRANÇOIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1818 à 1822, né à Roanne (Loire) le 5 février 1777, mort à Saint-Géraud-le-Puy (Allier) le 28 avril 1846, « fils de noble Charles Populle, avocat au parlement, et de dame Elisabeth Gay », propriétaire à Pouilly (Loire) et avocat, fut élu, le 10 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Roanne avec 48 voix (51 votants). Réélu de nouveau député, le 20 octobre 1818, par le grand collège de la Loire, avec 286 voix (528 votants, 1,070 inscrits), il siégea obscurément dans les deux